



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 28 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt huit janvier à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt et un janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LURROL, Directrice du Château de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

SÉANCE DU 28 JANVIER 2020

Le Président ouvre la séance à 18h00.

Monsieur Hubert POTHELET de la commune de Marly-le-Roi est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Budget Primitif 2020
- Reprise anticipée des résultats
- Adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

Sans observation, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'étant formulée, le comité syndical prend acte, à l'unanimité, du compte-rendu des actes administratifs pris par Le Président dans le cadre des délégations données par le comité syndical.

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Président présente le rapport.

Concernant le chapitre 62 « autres services extérieurs », **Madame TEMPEZ** demande où sont inscrits les 154 161,59 euros de disponibles.

Monsieur LE BEULZE répond qu'ils sont inscrits au 62.88, que c'est une habitude au sein des syndicats intercommunaux. Il explique que les dépenses imprévues sont plafonnées à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et que, pour dépasser ce plafond, il faut trouver une imputation budgétaire où inscrire les sommes. Or, comme il n'est pas possible de faire des provisions s'il n'y a pas de contentieux en cours, les sommes sont inscrites en 62.88.

Concernant le chapitre 75 des recettes de fonctionnement, Madame CARLIER demande à quoi correspondent les 10 euros des « autres charges de gestion courante ».

Monsieur LE BEULZE explique qu'il s'agit d'une somme servant à « ouvrir » les lignes.

Madame TEMPEZ demande pourquoi les charges sont dans les recettes.

Monsieur LE BEULZE répond qu'il s'agit d'atténuations de charges.

Le Président indique que le budget est conforme au ROB voté lors du dernier comité.

Monsieur LE BEULZE, pour faire suite à une question, précise que le compte administratif 2019 sera voté en juin, après les élections.

Monsieur AMADEI précise que le prochain comité du syndicat n'aura probablement pas lieu avant fin avril, le temps que les conseils municipaux, nouvellement installés, désignent les représentants de leur commune au sein des syndicats.

Sans autre remarque, le comité vote, à l'unanimité, le budget primitif 2020.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

Le Président présente le rapport.

Sans remarques, le comité approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le Président présente le rapport.

Sans remarques, le comité vote, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LUROL présente les chiffres de fréquentation de l'année 2019.

Elle indique que le domaine a accueilli 29 600 personnes, à savoir 26 373 individuels et 3 227 personnes venues en groupe. Ces chiffres sont un peu moindre que l'année 2018.

A titre de comparaison, **Monsieur AMADEI** indique que le Musée national d'archéologie de Saint-Germain-en-Laye est à 100 000 visiteurs

Les élus sont d'accord pour dire que le Domaine de Monte Cristo n'a pas de honte à avoir, en comparaison, bien au contraire.

Madame LUROL informe que des sondages ont été faits auprès de visiteurs, de juin à septembre 2019, avec 1 038 personnes interrogées. Il en ressort que les visiteurs étaient, pour 55%, des français (44% d'Ile de France et 11% de province) et 45% d'étrangers avec principalement des asiatiques, des russes et des américains). Elle se dit extrêmement surprise du nombre très élevé d'étrangers, tout en évoquant « l'effet probable Adu Jahmal », car il y a eu plus d'américains que les autres années.

Les élus se demandent si l'échantillon choisi était suffisamment représentatif.

Monsieur POTHELET demande si ce serait très compliqué de demander à chaque visiteur d'où il vient, comme cela se fait dans de nombreuses grandes surfaces.

Madame LUROL indique que cela serait compliqué lors des grandes manifestations car cela prend du temps au moment de l'accueil des visiteurs. Elle précise que la caisse n'enregistre pas ce genre d'information.

Madame LUROL souhaite revenir sur un chiffre qui lui avait été demandé précédemment concernant les dépenses animations enfants. Elle précise que les dépenses étaient de 1 110 euros pour 6 animations et les recettes ont été de 1 219 euros.

Monsieur POTHELET demande où nous en sommes concernant le potentiel risque de frais de douane à acquitter, suite à la venue d'Adu Djahmal qui n'a pas représenté ses œuvres à la douane, en repartant aux USA.

Madame LUROL indique qu'il n'y a aucune nouvelle des douanes.

Madame LUROL et Monsieur LE BEULZE expliquent qu'il n'y a pas de frais de douane si les œuvres ne font que venir, être exposées et repartir. Là comme l'exposition d'Adu Djahmal était temporaire, le syndicat est exonéré de frais de douane. Or si l'on n'est pas en mesure de prouver que les œuvres sont bien réparties, elles sont considérées comme ayant été importées et là c'est à l'importateur de payer ces frais, et l'importateur c'est le Syndicat. Il indique qu'il y a actuellement un débat entre le syndicat, le transporteur des œuvres et les douanes. Dans ce cadre, Monsieur Djahmal a été jusqu'à présent peu conciliant dans la manière d'apporter des preuves aux douanes du départ de ses œuvres de France.

Monsieur AMADEI mentionne que l'artiste a très bien pu vendre quelques unes de ses œuvres en France lors de sa venue.

Monsieur LE BEULZE informe que les frais de douane s'élèvent tout de même à 12 000 euros, ce qui est significatif pour le syndicat. Cette somme n'a pas été provisionnée car, à ce stade, il n'y avait pas de risque avéré. Il précise que si cette somme devait être demandée au syndicat, ce dernier pourrait porter contestation devant la justice et provisionnerait alors la somme.

Monsieur POTHELET souhaite revenir sur la sélection de la société pour les relations presse. Il se demande s'il est judicieux de prendre le même prestataire pour le Musée et le château, même si cela coûterait sans doute moins cher, car étant sur le même territoire, en cas de conflit il y aura conflit d'évènements. Par ailleurs, il pense, d'expérience, que le principal travail d'une telle société est de constituer un fichier extrêmement précis sur l'évènement en question, ce qui est un capital énorme et une bible essentielle. Or, il estime que ce travail ne pourrait être fait correctement pour les 2 établissements en cas d'évènements simultanés. Il faudrait sinon que la société soit assez importante, ce qui n'est la plupart du temps pas le cas, car il s'agit plutôt de petites entreprises.

Monsieur AMADEI souscrit à cette remarque.

Sans autres observations la séance est levée à 18h40.